



CDAS 35 du 02/12/2010 : un retraité CGT présent, une avancée, pas une fin...

Le conseil départemental de l'action sociale d'Ille et Vilaine s'est réuni le 2 décembre 2010.

Ordre du jour :

Bilan du budget d'initiative locale (BIL) 2010, des manifestations d'amitié et de solidarité.

Viviane Doublet, Annie Gaultier-Lefevre (DGFIP), Patrick Helleux (INSEE) représentaient la CGT. Pour la première fois, un retraité (Marcel Fraboulet) a pu participer à titre d'expert CGT à cette réunion du CDAS.

Ceci explique que la déclaration liminaire qui suit, concerne principalement la situation des retraités :

« Au vu des documents préparatoires que vous nous avez communiqués pour cette réunion, nous constatons que le nombre de retraités est en augmentation et que la proportion est de plus en plus importante par rapport à la population globale : ce n'est pas un scoop et cette proportion ira en augmentant avec les suppressions d'emplois même si l'âge de départ en retraite est retardé.

Malgré cela, les retraités n'ont pas le droit à la parole, à donner leur avis : ils n'ont pas leur place dans les CDAS (ni au CNAS); on prend des décisions pour eux, on juge de ce qui est bon ou pas pour eux mais ils n'ont pas leur mot à dire

Les agents actifs ont des informations via leur messagerie au travail, mais qu'en est-il des retraités ? (sauf le catalogue des activités adressé en début d'année et ce dans la mesure où le suivi des nouveaux retraités est bien assuré - ce qui n'a pas toujours été le cas avec une transmission décalée entre certaines directions et la délégation).

C'est pourquoi, à la CGT, aussi bien au niveau national avec notre fédération (dont le congrès s'est tenu la semaine dernière) qu'au niveau local, nous revendiquons que les retraités aient toute leur place dans le fonctionnement des CNAS et des CDAS, y compris par le biais d'élections où la représentation serait constituée de candidats actifs et retraités : ce serait le choix des électeurs et non celui des Ministères ou des Administrations.

Les retraités ont la vie de plus en plus rude et les futurs retraités auront des difficultés plus importantes encore, que ce soit en matière de pouvoir d'achat, d'accès aux soins, d'accès aux services publics en général, etc...

Les pouvoirs publics n'ont de cesse de les culpabiliser, de les traiter de privilégiés voire de nantis, par rapport aux actifs.

Pourtant l'on constate de plus en plus de saisies, d'expulsions, entraînant souvent la maladie, voire, hélas ! le suicide. Les femmes sont les plus vulnérables : après avoir souvent subi et payé le temps partiel contraint, vécu la discrimination de carrière, elles se retrouvent sanctionnées sur les annuités, quand la monoparentalité ne vient pas en rajouter!

Et ce n'est pas la nouvelle loi sur les retraites, promulguée de nuit, loi inique, imposée sans négociation aucune et malgré l'opposition de 80 % de la population qui va arranger les choses!

La population retraitée s'accroît, la durée de vie aussi, même si la durée de vie moyenne en bonne santé est de 63 ans. Cette population exprime des besoins sociaux nouveaux.

C'est pourquoi nous revendiquons :

- œ le rétablissement de la prise en charge et la remise à niveau de l'aide à domicile.
 - œ pour les pensionnés en difficulté, le déblocage immédiat d'aides financières.
 - œ une aide aux retraités séjournant en longue durée en maison de retraite.
 - œ un suivi en matière de logement et un suivi social et médical des cas sociaux.
 - œ la mise en place d'un suivi post-professionnel (exposition à l'amiante et autres matières à risques, postes à pénibilité,...)
 - œ l'accès subventionné des retraités aux restaurants administratifs
 - œ une aide conséquente aux loisirs collectifs
 - œ une prise en compte collective et solidaire de la dépendance
- La liste n'est pas limitative.

Il conviendrait donc de procéder – à tous les niveaux – avec les organisations syndicales, à une évaluation des besoins.

Nous demandons une budgétisation à la hauteur des exigences d'une action sociale digne de ce nom au service des retraités des Finances, en rappelant qu'il nous paraît indispensable que les retraités aient toute leur place au sein des organismes paritaires concernés.

Nous connaissons la pénurie des moyens en personnel mis à la disposition des services sociaux : médecins, infirmières, assistantes sociales, personnels administratifs.

Nous souhaiterions d'ailleurs avoir des réponses à ce sujet : a-t-on recruté les médecins manquants dans le grand ouest ? L'amendement déposé à la dernière minute au Parlement dans le cadre du débat sur la réforme des retraites, qui supprime l'indépendance des médecins du travail concerne-t-il aussi la fonction publique ? »

Le désaccord n'a pas été estompé entre la délégation CGT et M. LE DU, (président) qui estime que les retraités sont représentés au même titre que les actifs par leurs organisations syndicales...

Concernant la situation des médecins :

Amélioration dans la mesure où des médecins ont été recrutés en Basse Normandie. Mais la situation du Morbihan n'est toujours pas réglée, la prise en charge est effectuée par les médecins d'Ille et Vilaine, impactant de ce fait les actions de prévention qui pourraient être envisagées dans notre département.

Fin 2008, il avait été envisagé une action de prévention en matière de conduites addictives (alcool, stupéfiants,...). Madame Lebon avait déjà commencé à y travailler et avait rapporté au CDAS que ceci demandait un fort investissement. A cette époque, les directions n'étaient guère enthousiastes. Par ailleurs, le travail de nos médecins dont, celui de Mme Lebon, médecin coordonnateur, était accru par la carence en médecins dans le grand ouest et la gestion au sein de nos services de la grippe A, fin 2009. Ces facteurs avaient entraîné la suspension de ce travail sur les conduites addictives. Notre délégation a demandé au médecin s'il était possible de reprendre ce travail et Mr Le Du, président de CDAS a accepté de prendre connaissance de ce projet et de son avancement.

Par ailleurs, toujours pas d'information sur l'indépendance des médecins de la FP dans le cadre de la réforme de la médecine du travail.

Propositions d'actions du BIL 2011 (budget constant 79 800€).

L'ensemble des prestations 2010 seront maintenues, à l'exception de l'action CONNAISSANCE DU MONDE qui devrait être remplacée par une autre prestation plus innovante, non déterminée à ce jour.

Informations sur l'action sociale.

La délégation départementale d'action sociale recherche des places en crèche. Les démarches entreprises près de la Ville de Rennes n'ont pas abouti, l'attribution étant réservée aux résidents de la ville. D'autre part la délégation souhaiterait obtenir des places à proximité du travail des agents. De nouveaux contacts sont en cours...

Les attributions de disponibilités de logement n'ont pas trouvé de preneurs pour 5 appartements neufs à St Jacques de la Lande qui ont été restitués.

Les militants CGT ont demandé l'élargissement des autorisations d'absence pour l'arbre de Noël aux couples de parents salariés de la fonction publique qui dépend de notre périmètre action sociale